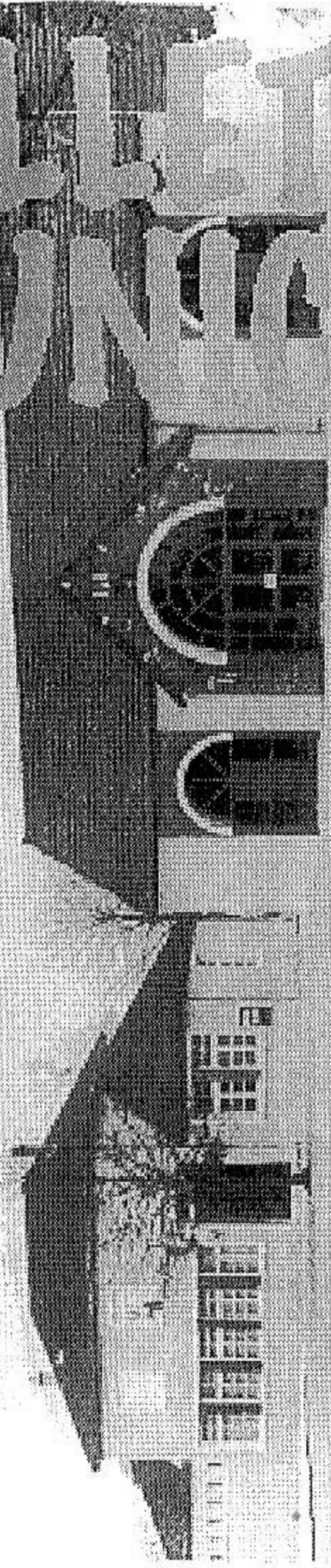


PARS LES ROMILI MUNDIC PAL

ATTINO



1° SEMESTRE 1998 : N° 1

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET
Inscription en cours

EDITORIAL

LE FOND ET LA FORME

Afin de vendre des adoucisseurs d'eau, certains démarcheurs à domicile emploient des procédés particuliers, et plusieurs habitants intrigués m'en ont fait part.

Sur le fond : Rien de plus naturel de proposer un appareil qui élimine une partie du calcaire, ce qui rend l'eau plus douce pour les besoins sanitaires ou ménagers.

Sur la forme : Argumenter que l'eau du robinet est impropre à la consommation, et proposer une analyse, c'est apporter la suspicion sur la qualité de l'eau, et forcer la main au client potentiel ; c'est du chantage associé au mensonge !

La méfiance s'impose, car ces vendeurs ne sont ni qualifiés, ni compétents, pour pratiquer ce genre d'analyse.

Ces marchands, surtout, se garde bien de dire, qu'un appareil mal réglé met en danger votre santé, tout comme l'installation et vos appareils ménagers.

Prenez, connaissance dans les pages suivantes, sous la signature de Monsieur Pierre BRISSET Préfet de l'Aube, des recommandations de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS).

L.PASQUET.

BUDGET PRIMITIF 1998

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Intitulé	Pour mémoire, Budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
TOTAL DEPENSES = (1)+(2)		2 210 339,00	2 324 711,00	2 324 711,00
011	charges a caracteres general	594 000,00	699 924,00	699 924,00
012	charges de personnel	609 485,00	613 130,00	613 130,00
65	autres charges de gestion courante	331 437,00	403 347,00	403 347,00
014	attenuation de produits	170,00	170,00	170,00
66	charges financieres	85 079,00	71 135,00	71 135,00
67	charges exceptionnelles	3 000,00		
68	<i>dotations aux amortissements et aux provisi</i>			
022	depenses imprevuees	106 713,00		
023	<i>vt section investissement</i>	480 455,00	537 005,00	537 005,00
Dépenses de l'exercice (1)		2 210 339,00	2 324 711,00	2 324 711,00
002	Déficit reporté * (2)			
TOTAL RECETTES = (3)+(4)		2 210 339,00	2 324 711,00	2 324 711,00
70	produits des services du domaine	3 600,00	3 600,00	3 600,00
72	<i>travaux en regie</i>			
73	impots et taxes	917 698,00	965 793,00	965 793,00
74	dotations et participations	729 132,00	724 083,00	724 083,00
75	autres produits gest courante	15 000,00	15 000,00	15 000,00
013	attenuation de charges			
76	produits financiers			
77	produits excetionnels	1 600,00	1 600,00	1 600,00
78	<i>reprises sur amortissements et provisions</i>			
79	transferts de charges	48 262,00	861,00	861,00
Recettes de l'exercice (3)		1 715 292,00	1 710 937,00	1 710 937,00
002	Excédent reporté * (4)	495 047,00	613 774,00	613 774,00

BUDGET PRIMITIF 1998

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Chap	Libellé	Reports ***	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
DEPENSES TOTALES = (7) + (8)		148 840,00	3 598 534,00	3 598 534,00
Dépenses d'équipement * (1)		148 840,00	2 974 440,00	2 974 440,00
20	Immobilisations incorporelles **		13 025,00	13 025,00
21	Immobilisations corporelles **	82 304,00	154 415,00	154 415,00
23	Immobilisations en cours **	66 536,00	2 807 000,00	2 807 000,00
	Opérations (total) ***	148 840,00	2 974 440,00	2 974 440,00
Dépenses financières * (2)			196 600,00	196 600,00
10	Reversement de dotations			
13	Reversement de subventions			
16	Remboursement d'emprunts		196 600,00	196 600,00
26	Acquisition de participation			
27	Prêt et avance accordés			
020 Dépenses imprévues * (3)			150 000,00	150 000,00
<i>Opérations d'ordre de section à section (total) (4)</i>				
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section ***** (5)</i>				
45. Opérations pour compte de tiers (total) (6)				
Dépenses de l'exercice (7)				
= (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)		148 840,00	3 321 040,00	3 321 040,00
001	Solde d'exécution N-1 **** (8)		277 494,00	277 494,00

RECETTES TOTALES = (8) + (9) + (10)			3 598 534,00	3 598 534,00
Fonds propres externes * (1)			33 791,00	33 791,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		33 791,00	33 791,00
138	Subventions d'investissement non affectées			
13 Subv. d'équip. (sauf 138) * (2)			470 244,00	470 244,00
16 Emprunts et dettes * (3)			2 280 000,00	2 280 000,00
27 Remboursement de prêts * (4)				
<i>Opérations d'ordre de section à section (total) (5)</i>			537 005,00	537 005,00
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section ***** (6)</i>				
45. Opérations pour compte de tiers (total) (7)				
Recettes de l'exercice (8)				
= (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7)			3 321 040,00	3 321 040,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé **** (9)		277 494,00	277 494,00
001	Solde d'exécution N-1 **** (10)			

IMPOTS LOCAUX 1998

TAXES LOCALES

Taux votés par le Conseil Municipal :

		<u>1997</u>
- Taxe habitation	9,69 %	9,32 %
- Taxe foncière propriétés bâties	14,07 %	13,53 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	14,41 %	13,86 %
- Taxe professionnelle	7,18 %	6,90 %

Pour un produit fiscal de : 797 923 F.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dépenses de Fonctionnement

56 401 F.

Recettes de Fonctionnement

56 401 F.

Lucien PASQUET

ETAT CIVIL

Année 1997

NAISSANCE

- *BARRÉ* Philippe le 6 août 1997

MARIAGE

- *DOUSSOT-DONY* Cédric, Robert, Marcel et *DURAND* Francine, Germaine, Alzire
le 12 juillet 1997

- *VANTINI* Franco et *ROUSSEAU* Catherine, Paulette, Jeanne
le 12 juillet 1997

- *VANDEVOORDE* François, Jacques, Jean-Pierre et *BOURGEOIS* Anne, Christine, Sophie
le 21 juin 1997

- *WINSBACK* Philippe, Marie, Bernard et *VERON* Mireille, Juliette, Renée
le 28 juin 1997

DECES

- *ARTAUST* Germaine, Eugénie, veuve COLIN le 4 février 1997

- *LEVY* André, René, Rémond le 29 mars 1997

- *ROY* Raymond, Pierre, Henri le 11 mai 1997

- *ROYER* Marcelle, Marie, épouse PLANTADE le 12 août 1997

- *THIERY* Léon le 31 août 1997

- *RYCX* Yvette, Claire, Lucie, épouse BELLANGER le 28 septembre 1997

COMMISSION DES FETES

✳ FETE PATRONALE :

La fête patronale aura lieu les 4 et 5 juillet 1998.
Bal gratuit le Samedi soir et le Dimanche après-midi dans la salle polyvalente avec l'ORCHESTRE PHALENES.

✳14 JUILLET :

Comme chaque année, rendez-vous sur la place à 15 heures pour les jeux. Buvette gratuite, récompense à tous les participants.

✳ A PROPOS DE LA COMMISSION DES FETES

Vous avez une passion et vous aimeriez la partager avec d'autres. Vous seriez intéressé par la création d'une association ou d'un syndicat d'initiative, de participer à son élaboration en tant que membre du bureau ou adhérent. Que vous ayez beaucoup ou très peu de temps à nous consacrer, n'hésitez pas, votre présence sera la bienvenue. Beaucoup disent qu'il ne se passe jamais rien et que nos campagnes se meurent, mais ce sont les habitants qui les font mourir, alors n'hésitez pas. Laissez vos coordonnées dans la boîte aux lettres de la mairie et nous vous contacterons.

A bientôt....

INFOS

SUITE DE LA COLLECTE DE VERRE

Nous étions arrêtés en 1995 sur le tonnage de notre commune, de notre département ainsi que sur les 26 départements adhérents à l'A.R.E.R.S.

Voilà donc, pour votre information les résultats des années suivantes :

	1995 Rappel	1 996	1 997
Tonnage sur 26 Départements	144 906,50	150 159,90	167 111,23
Tonnage du Département	6 966,40	7 211,94	7 815,28
Tonnage de la commune	11,7	9,24	12,4

Ce qui a représenté pour notre Département, les dons suivants :

	1995 Rappel	1 996	1 997
Don pour la recherche contre le cancer	78 096,00	87 995,00	96 200,00
Don total sur les 26 Départements	1 900 000,00	1 970 000,00	2 205 868,00

Après une baisse notoire du tonnage en 1996, nous avons relevé le gant en 1997. Souhaitons que 1998 soit-encore meilleure.

Pour des raisons de sécurité (l'école maternelle étant déplacée provisoirement) il est recommandé quand le container est vide de mettre les verres dedans et non pas à côté dans des cartons.

Par ailleurs, nous allons avoir un autre container qui lui, sera destiné à la collecte des vieux vêtements. Ce container est mis gratuitement à la disposition de la commune par l'Association " LE RELAIS ". Cette organisation est uniquement à vocation sociale.

Claude JAECKLE

DONS VERSÉS PAR L'arers EN 1996 GRÂCE À LA COLLECTE DU VERRE

G.I.R.E.C.*

➔ 1 000 000 F

Développement et étude de paramètres biologiques susceptibles de prédire la réponse aux traitements anticancéreux

CHU Reims

➔ 131 975 F

Effets biologiques et cliniques des ions métalliques (Dr Collery)

dont :

Ligue Aube

➔ 38 096 F

Ligue Haute-Marne

➔ 66 519 F

L.N.C.C. Aube**

➔ 40 000 F

Oncogénèse (Dr de Gunsburg - Dr Camonis)

Centre Alexis Vautrin Nancy

➔ 43 160 F

Étude en cancérologie digestive (Pr Conroy)

Centre Hospitalier Saint-Quentin

➔ 60 000 F

Accélérateur de particules

L.N.C.C. Moselle**

➔ 40 000 F

Implication du glutathion et des enzymes associées dans les mécanismes de résistance des cancers du sein (Pr Bagrel - Metz)

L.N.C.C. Oise**

➔ 237 660 F

Université de Technologie de Compiègne
Division d'immuno-cytologie appliquée (Dr Roseto)

L.N.C.C. Val de Marne**

➔ 12 000 F

Groupe d'étude des tumeurs urologiques
Hôpital Henri Mondor de Créteil (Pr Chopin)

Laboratoire Pol Bouin Reims

➔ 156 000 F

Équipement fluorescence de l'analyseur de cellules et tissus cancéreux (Pr Adnet)

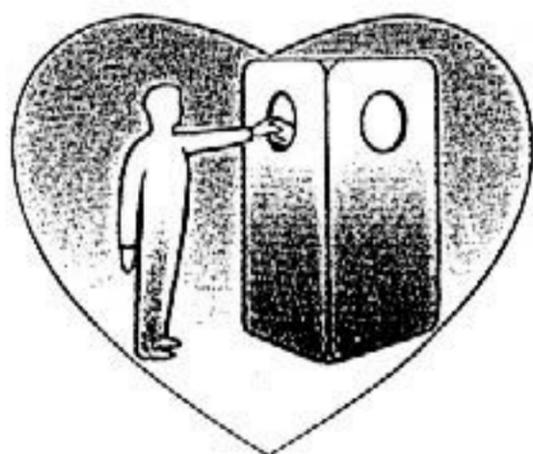
Bibliothèque Universitaire Reims

➔ 60 000 F

Chimie et Oncologie - Mise en valeur du patrimoine documentaire

*G.I.R.E.C. : Groupement Interrégional de Recherche En Cancérologie

**L.N.C.C. : Ligue Nationale Contre le Cancer



LE GESTE

arers

l'atout pour la recherche

Avant-propos

L'eau est un bien indispensable à la vie. C'est un aliment essentiel pour l'homme.

C'est pourquoi la Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 précise en son article 1^{er} :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

L'eau mise à disposition de la population, par l'intermédiaire des réseaux publics, bénéficie d'une surveillance accrue par les Services Santé-Environnement des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales.

Cette surveillance n'est pas la seule action menée pour préserver la qualité de l'eau.

Chacun est concerné par la pollution de l'eau, et de nombreux acteurs participent à la préservation de sa qualité, voire à son amélioration. Ces acteurs sont notamment :

- l'Etat lorsqu'il contribue à l'aménagement du territoire et dans le cadre de la police des eaux;
- les Elus et les Distributeurs qui mettent l'eau à la disposition de la population;
- les Usagers (particuliers, professionnels,...) qui doivent maîtriser leurs besoins et préserver l'environnement.

Sachant l'intérêt que chacun d'entre nous porte à la qualité de son environnement et plus particulièrement à celle de l'eau, je suis donc heureux de vous présenter le bilan de la qualité des eaux distribuées dans le département de l'Aube, pour les années 1993 à 1996.

Je souhaite qu'il retienne votre attention, afin de poursuivre les efforts entrepris par l'ensemble des partenaires pour satisfaire aux exigences réglementaires, pour que chaque consommateur soit assuré que l'eau qui lui est distribuée ne présente aucun inconvénient pour sa santé.

Le Préfet



Pierre BRISSET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANTAIRES ET SOCIALES DE L'AUBE

Santé-Environnement

Septembre 1997

DURETE
(Titre Hydrotimétrique)

Dureté de l'eau

Nature - Origine

Une eau est dite « dure » lorsqu'elle est riche en sels dissous de calcium et de magnésium. Elle ne permet alors pas le moussage du savon.

Cette dureté est liée au type de terrains traversés. Dans l'Aube, la majorité des eaux proviennent d'aquifères crayeux, d'où la présence de calcaire.

Unité

La dureté s'exprime en degré français (°F) :

1°F est équivalent à 4 mg/l de calcium
1°F est équivalent à 2,43 mg/l de magnésium

Effets - Nuisances

Une concentration élevée en calcium ou en magnésium ne présente pas d'inconvénient pour la santé humaine. Par contre, une forte concentration en calcium présente des inconvénients ménagers et pour les réseaux : l'entartrage, notamment avec les eaux chaudes.

Une eau adoucie ou trop douce présenterait des risques pour la santé (on observe statistiquement, plus de maladies cardio-vasculaires) car l'apport en minéraux est déficient et l'adoucissement, en règle générale, augmente la teneur en sels de sodium. De plus, une eau de dureté inférieure à 8°F est dite « agressive » et peut entraîner des phénomènes de corrosion des canalisations, la solubilisation d'éléments comme le fer ou le cuivre ou d'éléments toxiques pour le corps humain, tels que le plomb ou le cadmium.

Situation dans l'Aube

L'ensemble du département est alimenté par des eaux moyennement dures qui ne présentent donc aucun risque pour la santé publique. Par contre, chauffées, ces eaux présentent des risques d'entartrage.

Recommandations

Il est vivement recommandé de ne pas faire subir de traitement d'adoucissement à l'eau destinée à la consommation. Ce type de traitement ne devrait être réservé qu'à des eaux destinées à être chauffées et pour limiter les inconvénients au niveau des appareils ménagers. Une eau « adoucie » doit répondre aux exigences suivantes :

- la dureté totale ne doit pas être inférieure à 15 °F,
- l'alcalinité ne doit pas être inférieure à 2,5°F (l'alcalinité est la dureté carbonatée de l'eau - carbonates de calcium, de magnésium, ...).

Turbidité

Nature - Origine

La turbidité de l'eau a pour origine la présence de particules en suspension (argile, limon, particules fibreuses, particules organiques colloïdales, plancton) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Des problèmes de turbidité peuvent apparaître exceptionnellement à cause de dépôts dans les canalisations, de phénomènes de corrosion ou de défaillance de traitement.

Les eaux souterraines d'origine karstique, ou les eaux peu profondes, entraînent rapidement, en cas de pluviométrie importante, des particules colloïdales qui font augmenter la turbidité. C'est notamment le cas pour certaines sources du Pays d'Othe et de la région du Barsuraubois et du Barséquanais.

Effets et nuisances

La turbidité ne présente pas de risque sanitaire direct, mais, lorsqu'elle est élevée, elle peut diminuer l'efficacité des traitements de désinfection et générer des risques microbiologiques.

Réglementation

La réglementation prévoit que la turbidité ne doit pas dépasser 2 unités Jackson.

Situation dans l'Aube

Seules deux unités de gestion ont dépassé, en moyenne, cette valeur (une à 2,09 l'autre à 2,6). Sur les 193 autres unités, 8 sont entre 1 et 2, et 185 en dessous de 1.

pH

Nature - Origine

Le pH (potentiel Hydrogène), dont l'échelle exprimée en unité de pH s'étend de 1 à 14, mesure l'acidité ou la basicité de l'eau.

Les eaux dont le pH est égal à 7 sont dites neutres (ni basiques, ni acides).

Plus le pH descend en dessous de 7, plus l'eau tend à devenir acide; plus il s'élève au dessus de 7, plus l'eau tend à devenir basique (on dit également alcaline).

Le pH dépend de l'origine de l'eau et de la nature des terrains qu'elle traverse: en région granitique le pH sera plutôt acide, alors qu'en région calcaire il sera basique.

Effets et nuisances

Dans l'eau de consommation le pH ne présente pas d'effet direct vis à vis de la santé.

Toutefois, lorsque l'acidité de l'eau devient importante, il peut y avoir des phénomènes de corrosion des conduites, qui entraînent des éléments toxiques notamment pour les canalisations en plomb.

Un pH basique influe sur la désinfection par chloration, le chlore devient alors principalement sous forme non bactéricide, ce qui, outre une insuffisance du traitement, peut communiquer à l'eau un goût et/ou une odeur désagréable.

Réglementation

Elle précise que le pH doit être supérieur ou égal à 6,5 et inférieur à 9.

Situation dans l'Aube

Compte tenu de la nature des eaux dans le département, en majorité calcaire, le pH des eaux distribuées se situe, en moyenne, entre 6,8 et 7,5 ce qui rend pratiquement inexistant les risques de corrosion dus à ce seul paramètre.

Recommandations

Outre les traitements permettant de lutter contre l'acidité de l'eau, la pose ou le remplacement des canalisations par des matériaux résistants à la corrosion et dépourvus de produits toxiques permettent de supprimer les risques sanitaires.

Conductivité

Nature - Origine

Il existe une relation directe entre la teneur en sels dissous dans l'eau (calcium, magnésium, carbonates, ...) et la résistance qu'elle oppose au passage d'un courant électrique. Cette résistance s'appelle «la résistivité» (en Ohms/cm); elle est l'inverse de «la conductivité» (en Siemens/cm).

La conductivité est égale à 1 000 000 divisé par la résistivité,
la résistivité est donc égale à 1 000 000 divisé par la conductivité.

Le ruissellement et la circulation de l'eau dans le sol entraînent naturellement la dissolution de sels contenus dans ce sol, ce qui a pour effet de la minéraliser. *Plus une eau est minéralisée, plus sa conductivité est élevée.*

Réglementation

La réglementation recommande que la conductivité soit le plus proche possible de 400 µS/cm.

Situation dans l'Aube

La majeure partie des unités de gestion du département (148) ont une conductivité comprise entre 400 et 600 µS, ce qui correspond à une minéralisation moyenne; 29 ont entre 300 et 400 (donc moins minéralisées) et 18 sont entre 600 et 700 µS.

Fer

Nature - Origine

L'origine du fer dans l'eau est essentiellement due à la présence naturelle du fer dans le sol et, parfois, à la corrosion des canalisations.

Effets et nuisances

Le fer est un élément indispensable pour l'organisme humain, notamment pour le sang. Il est apporté principalement par l'alimentation.

Les effets toxiques ne sont possibles qu'à des doses très élevées qu'on ne rencontre jamais dans l'eau.

Cependant la présence excessive de fer peut présenter les inconvénients suivants:

- neutralisation du désinfectant facilitant la prolifération de bactéries;
- il donne à l'eau un goût désagréable et son oxydation (rouille) peut tâcher le linge et les appareils sanitaires.

Réglementation

La réglementation impose une concentration maximale admissible de 0,2 mg/l.

Situation dans l'Aube

Toutes les eaux distribuées dans le département sont conformes à cette norme.

Toutefois, il a été nécessaire, pour 6 unités de gestion, soit d'installer un traitement de déferrisation, soit de procéder à un mélange de deux ressources différentes afin de respecter la valeur de 0,2 mg/l en distribution.

Nitrates

Nature - Origine

Les nitrates constituent un des stades de transformation de l'azote qui est un élément indispensable à la vie des végétaux.

Ils sont solubles dans l'eau, ce qui explique leur présence dans les nappes souterraines, ainsi que dans les rivières.

Bien que l'on trouve des nitrates d'origine naturelle, la majeure partie provient des activités humaines: engrais utilisés en agriculture, élevage, pollutions d'origines domestiques (eaux usées) et industrielles.

Effets - Nuisances

Les nitrates présentent des risques pour la santé à cause de leur réduction en nitrites dans le système digestif. Les personnes les plus exposées sont les nourrissons et les femmes enceintes par l'intermédiaire du fœtus.

Leur système digestif, qui a un pH plus élevé que celui des enfants et des adultes, transforme les nitrates en nitrites qui ont la particularité d'empêcher la fixation de l'oxygène dans le sang, donc de ne plus le transporter dans l'organisme. Ce phénomène, appelé méthémoglobinémie, présente à court terme des risques pour la population exposée, notamment en cas d'ingestion importante.

Les dérivés des nitrates (nitrosamines) sont également jugés, notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé, susceptibles de cancérogénécité.

Situation dans l'Aube

Nitrates en mg/l	0 à 25	26 à 30	31 à 40	41 à 50	> 50
Nombre d'UGE	85	27	45	30	8
% d'UGE	43,5	14	23	15,5	4

Par rapport au précédent bilan (1987 à 1993) on constate une légère amélioration de la qualité des eaux distribuées, vis à vis des nitrates, grâce aux efforts des collectivités qui ont engagé des travaux pour rendre l'eau conforme (nouveau captage, mélange d'eaux, interconnexion).

Depuis 1993, cinq captages ont été abandonnés car ils dépassaient, depuis plusieurs années, la concentration maximale admissible de 50 mg/l.

Il convient de préciser que certaines unités de gestion qui sont en rouge sur la carte (supérieures à 50 mg/l) délivrent actuellement une eau conforme, grâce à un raccordement sur une autre ressource. Les communes concernées sont: Bagnoux la Fosse, Les Croûtes, Fays la Chapelle, Jeugny, Machy et Montigny les Monts.

Toutefois, on peut noter un effort important de la part des agriculteurs pour une meilleure utilisation des engrais liquides azotés.

Recommandations

La mise en place de « périmètres de protection » autour des captages (obligation légale) permet une meilleure protection des ressources en eau. Dans le département de l'Aube, comme sur la majorité des autres départements, cette procédure n'a pas encore été réalisée sur tous les captages (voir la rubrique concernée dans le présent document).

Les mesures réglementaires, ainsi que l'information et la concertation des différents partenaires (administrations, organisations professionnelles agricoles, ...) contribuent également à réduire l'incidence de l'utilisation des engrais.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE

UNITE DE GESTION : SIAEP PARS LES ROMILLY-GELANNES

Date du prélèvement : 14/05/1998 15h20 n° prélèvement : 9801 Type d'eau prélevée : eau brute
Lieu de prélèvement : PARS LES ROMILLY CAP, PUIES
Dossier suivi par : ERIC LAHAYE

ANALYSE NUMERO 42538 REALISEE PAR : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU CONTROLE DES EAUX DE L'AUBE, TROYES

PARAMETRES MICRO-BIOLOGIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Bact. aér. revivifiables à 22-72h	n/ml	48	
Bact. aér. revivifiables à 37-24h	n/ml	1	
Coliformes totaux /100ml-MS	n/100ml	0	
Coliformes thermotolérants/100ml-MS	n/100ml	0	20000
Streptocoques fécaux /100ml-MS	n/100ml	0	10000
Spores bact. anaér. sulfite-réd./20ml	n/20ml	0	

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Turbidité néphélométrique	NTU	0,15	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE :	unité de mesure	résultat	norme
pH à 20°C	unitépH	7,25	
Titre hydrotimétrique	°F	24,9	

MINERALISATION :	unité de mesure	résultat	norme
Conductivité à 20°C	µS/cm	475	

PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES :	unité de mesure	résultat	norme
Ammonium (en NH ₄)	mg/l	0	4
Nitrites (en NO ₂)	mg/l	0	
Nitrates (en NO ₃)	mg/l	57,6	100

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Oxydab. KMnO ₄ en mil. ac. à chaud	mg/l O ₂	0,70	10

CONCLUSIONS SANITAIRES : Compte tenu des paramètres contrôlés, cette eau est conforme aux normes concernant les eaux brutes prévues par le décret 89-3 du 3 janvier 1989 modifié.

Troyes, le 19 mai 1998

Pour Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur du Génie Sanitaire, pour l'Ingénieur du Génie Sanitaire,
Le Technicien Sanitaire Chef

COPIE

signé Francis BERNARD

Histoire d'eau

Evolution du prix du m³ d'eau

	<i>Prix unitaire</i>	<i>Taxe d'état</i>	<i>Redevance pollution</i>	<i>Facturation</i>	<i>Consommation annuelle</i>
<i>1990</i>	<i>4,58</i>	<i>0,09</i>	<i>1,10</i>	<i>5,77</i>	<i>30 095 m³</i>
<i>1991</i>	<i>4,58</i>	<i>0,10</i>	<i>1,10</i>	<i>5,78</i>	<i>"</i>
<i>1992</i>	<i>4,76</i>	<i>0,10</i>	<i>1,69</i>	<i>6,55</i>	<i>"</i>
<i>1993</i>	<i>4,90</i>	<i>0,10</i>	<i>1,98</i>	<i>6,98</i>	<i>"</i>
<i>1994</i>	<i>4,90</i>	<i>0,11</i>	<i>2,74</i>	<i>7,75</i>	<i>"</i>
<i>1995</i>	<i>5,00</i>	<i>0,12</i>	<i>3,14</i>	<i>8,26</i>	<i>"</i>
<i>1996</i>	<i>5,10</i>	<i>0,13</i>	<i>3,60</i>	<i>8,83</i>	<i>"</i>
<i>1997</i>	<i>5,25</i>	<i>0,14</i>	<i>3,69</i>	<i>9,08</i>	<i>"</i>
<i>Pourcentage</i>	<i>+ 14,63 %</i>	<i>+ 55,56 %</i>	<i>+ 235,45 %</i>	<i>+ 57,36 %</i>	<i>m³ en moyenne</i>
					<i>43 " par habitant</i>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT
DE LA VALLEE DE LA SEINE
(EN AVAL DE MERY SUR SEINE)**

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Les conditions climatiques de cette fin de printemps sont particulièrement favorables à une prolifération des moustiques.

Les traitements effectués en début de saison se sont révélés particulièrement efficaces partout où ils furent réalisés.

Ils nous ont permis de supprimer les espèces particulièrement agressives.

Malheureusement, depuis le début du mois de mai, les périodes pluvieuses alternant avec les périodes de chaleur sont propices au développement d'autres espèces.

Ces insectes, à la différence des espèces neutralisées par les traitements lourds de fin mars - début avril, se développent principalement à proximité des zones habitées dans tout récipient contenant de l'eau.

Le cycle de reproduction étant approximativement d'une semaine et sachant qu'un bidon de 200 l, servant à l'arrosage, peut contenir de trois cents à cinq cents larves, il est aisé d'imaginer la gêne que cette situation va engendrer.

Dans les prochains jours, nous allons mettre sur pied une stratégie de lutte afin d'endiguer rapidement ce phénomène.

Mais dès à présent, chacun d'entre nous peut et doit participer à cette opération de salubrité publique. Ceci est particulièrement simple. Il suffit de supprimer les points d'eau : sans eau , pas de moustiques.

Chaque fois que cela est possible, nous vous demandons de vider soigneusement tous les récipients même de petite taille contenant de l'eau en faisant en sorte que ceux-ci ne puissent se remplir.

Attention aux piscines pour enfants, videz-les chaque semaine afin d'en renouveler l'eau (la bâche plastique en couverture est généralement insuffisante).

Ces gestes simples, ainsi que les traitements projetés devraient permettre à chacun d'entre nous de profiter en toute quiétude des beaux jours.

ALAIN BOYER
VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT
CHARGE DE LA DEMOUSTICATION

L'ECHO

des

Associations

CLUB DES AINES DIAMANT 3

Le club continue malgré notre absence dans le précédent bulletin municipal.

Nous enregistrons la perte de quelques adhérents suite à décès, l'âge également n'arrange pas la participation aux voyages, malgré tout le club continue.

Tous les ans il y a le voyage offert par la municipalité à tous les habitants de la commune.

La trésorerie du club offre un repas à ses adhérents, il y a aussi le repas choucroute offert à 50 % à nos adhérents, n'oublions pas notre Expo-Vente, le concours de belote, le bingo.

Nous informons par voie de presse.

Le club est ouvert tous les jeudis.

Nous adressons nos remerciements à la municipalité, la secrétaire de mairie, le garde champêtre.

Nous aurons une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Merci aux bénévoles qui répondent présent à nos sollicitations.

La Présidente,

Cécile LECLER.